Turquie: demande d'adhésion du 12 avril 1987

2000/2014(COS) - 17/12/1998

Le présent document d'ensemble reprend les grandes lignes des progrès réalisés par tous les pays candidats à l'adhésion au regard des critères de Copenhague depuis la publication des avis sur les adhésions (juillet 1997). Des rapports réguliers spécifiques à chaque pays se concentrent, quant à eux, sur tous les aspects de la reprise de l'acquis communautaire et établissent une évaluation précise de la capacité des candidats à remplir les critères politiques et économiques découlant de l'adhésion. Le cas de la Turquie se distingue des autres pays candidats, en ce que ce pays ne répond pas aux critères politiques de Copenhague, freinant ses chances actuelles et futures d'adhésion (lors du Conseil de Luxembourg de décembre 1997, la Turquie ne fut pas retenue parmi les candidats officiels à l'adhésion). Les principaux problèmes d'ordre politique concernent la persistance de violations des droits de l'homme et le rejet de certaines minorités ; l'absence de contrôle civil sur l'armée ; le maintien de l'État d'urgence à l'encontre des populations (essentiellement kurdes) vivant dans le sud-est de la Turquie ; la question chypriote. Sur le plan économique, il n'y a pas de problème majeur en Turquie notamment depuis la mise en place de l'Union douanière. Toutefois, des efforts indiscutables doivent être fournis pour assainir les finances publiques et mettre en place un cadre économique stable. La stratégie européenne que la Commission entend mettre en place à l'égard de ce pays en 1999 devrait permettre d'améliorer encore ce cadre économique favorable.